



SwissLife

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Rapport de gestion 2010



Sommaire

2	Avant-propos du président
4	Rapport annuel du gérant
6	Bilan
8	Compte d'exploitation
10	Annexe aux comptes annuels 2010
10	I Bases et organisation
11	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
11	III Mode de réalisation de l'objectif
11	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
12	V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
14	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
14	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
17	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
17	IX Autres informations relatives à la situation financière
18	X Événements survenus après la clôture du bilan
19	Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter le rapport de gestion 2010 de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire. Tandis que le climat politique et, surtout économique, a été particulièrement agité pendant l'exercice de référence, notre fondation a plutôt navigué en eaux calmes.

La votation sur le projet de baisse du taux de conversion en rentes pour la partie obligatoire du deuxième pilier s'est trouvée au centre des débats politiques concernant la prévoyance professionnelle.

Avec environ 72% de votes négatifs, ce projet, fermement soutenu par le Conseil fédéral et le Parlement, a été rejeté avec force lors des votations du 7 mars 2010.

Un tel résultat se traduira par l'apparition, dans le cadre du système de financement par capitalisation du deuxième pilier, d'un nombre croissant d'éléments de répartition indésirables, dont les conséquences porteront surtout préjudice aux personnes assurées actives.

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire et ses personnes assurées ne sont que peu

concernées par cette évolution. Dans les plans de prévoyance, les prestations versées aux destinataires relèvent en effet exclusivement du domaine surobligatoire et les rentes peuvent être calculées, financées et versées selon des taux de conversion conformes au marché et aux courbes démographiques. De plus, de nombreux plans de prévoyance ne prévoient à la retraite que des versements en capital, pour lesquels une conversion en rentes ne joue aucun rôle.

Il est néanmoins important que le conseil de fondation de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire se penche sur ce point ainsi que sur les futurs développements de la prévoyance professionnelle, car de nombreuses modifications, qui entreront en vigueur dès 2011 (réforme structurelle du 2^e pilier, par exemple), seront décisives pour les fondations surobligatoires également.

A la fin de l'exercice de référence aussi, les marchés financiers n'ont pas été épargnés par les turbulences. L'augmentation et le report des dettes privées ayant abouti à une crise bancaire suivie d'une crise économique dans de nombreux pays (Irlande p. ex.), les emprunts d'Etat de

plusieurs nations européennes sont sous pression et doivent être rémunérés à des taux extrêmement élevés. Les emprunts d'Etat provenant d'économies telles que l'Allemagne ou la Suisse et considérés comme sûrs sont en revanche tellement recherchés que leur rémunération ne paraît plus intéressante. Il s'agit en vérité d'une période au cours de laquelle l'économie évolue avec une véhémence et une instabilité rarement vues au cours des dernières décennies!

La politique de placement de la fondatrice mise en œuvre pour les fonds confiés à notre fondation est restée conservatrice et le demeurera. Les garanties sont évaluées et déterminées avec prudence. Les placements sont quant à eux largement diversifiés. Cette ligne de conduite a porté ses fruits par le passé et, au vu de la durée des engagements dans le cadre de notre activité, elle restera efficace à long terme. J'en suis convaincu.

Zurich, janvier 2011

Andreas Zingg

Président du conseil de fondation



Andreas Zingg



Rapport annuel du gérant

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2010

L'année 2010 est entrée dans les annales comme une nouvelle année de crise. Cela s'explique non seulement par les tremblements de terre au Chili et en Haïti ou par la marée noire dans le Golfe du Mexique, mais également par la crise de l'endettement, héritage de la précédente crise économique et des mesures de soutien du système bancaire qui se sont ensuivies. C'est ainsi que des montagnes de dettes ont été déplacées et que l'endettement privé est devenu public. Si ce phénomène n'est pas le seul responsable, il a tout au moins eu des répercussions sur la problématique de l'endettement, qui s'est reportée sur l'économie de pays tels que la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Les plans de sauvetage ont causé des difficultés à la monnaie européenne, dont la valeur a fortement chuté par rapport au franc suisse. Ce contexte économique instable a aussi eu des répercussions sur l'évolution des marchés financiers. Les indices boursiers européens ont enregistré des performances annuelles extrêmement disparates d'un pays à l'autre. Qualifiés normalement d'«ennuyeux» parce que sûrs, les marchés des obligations d'Etat ont également connu des épisodes particulièrement agités, obligeant les investisseurs à effectuer une recherche sélective de placements sans risque. Dans ce contexte, les titres d'Etats fortement endettés, comme la Grèce, ont été ignorés. En revanche, les emprunts d'Etats tels que l'Allemagne ou la Suisse ont été très demandés, ce qui a pesé sur leur rémunération.

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Vers la fin de l'année 2010, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a confirmé par écrit que les documents composant les rapports de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire relatifs à l'exercice 2009 ont été consultés et examinés en détail. L'OFAS a pris note de la recommandation de l'organe de révision d'approuver les comptes annuels 2009 et atteste à l'intention de la fondation que le rapport établi n'appelle pas de remarque.

LA FONDATION COLLECTIVE SWISS LIFE POUR LA PREVOYANCE COMPLÉMENTAIRE EN 2010

L'exercice de référence s'est déroulé dans le calme. En 2010, Swiss Life s'est résolument positionnée en tant que prestataire complet. Dans le même contexte, les préparations en vue de la migration d'une partie du portefeuille d'assurance collective dans un nouveau système de gestion (NVS) ont occupé une place importante.

LE CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation s'est réuni le 19 mai 2010 lors de sa séance ordinaire. Durant l'exercice de référence, il a pris la décision par voie de circulaire concernant l'introduction des dispositions relatives aux liquidations partielles prescrites par la loi.

Heinz Allenspach et Giorgio Pellanda se sont retirés du conseil de fondation fin 2010, après plusieurs années de loyaux services. Erhard D. Burri et Gianni Rossi, nouvellement élus après s'être aimablement portés candidats, les remplacent depuis le 1^{er} janvier 2011.

Raymond A. Kröbl
Gérant



Raymond A. Kröbl

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Kröbl', written in a cursive style.

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
CAPITAL DE LA FONDATION: AVOIRS À LONG TERME DE LA FONDATION			
		114 602	114 602
Avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance		68 672 576	64 681 506
Réserves de contributions des œuvres de prévoyance	VII.5	22 730 678	21 996 162
Compte courant fonds de garantie		243 061	242 253
TOTAL DES CRÉANCES SUR SWISS LIFE		91 646 315	86 919 921
Arriéré de cotisations		3 825 108	3 574 190
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		3 825 108	3 574 190
TOTAL DES CRÉANCES		95 471 423	90 494 111
AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE	VI.1	2 151 708	2 311 452
TOTAL DES PLACEMENTS		97 737 733	92 920 165
TOTAL DE L'ACTIF		97 737 733	92 920 165

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
PASSIF			
Cotisations payées d'avance		41 964 013	46 118 711
Autres dettes		-	-
Avoirs en titres		2 151 708	2 311 452
TOTAL DES DETTES ENVERS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		44 115 721	48 430 163
Créances sur des employeurs affiliés		3 825 108	3 574 190
TOTAL DES DETTES ENVERS SWISS LIFE		3 825 108	3 574 190
TOTAL DES DETTES		47 940 829	52 004 353
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF			
		243 061	242 253
Réserves de contributions de l'employeur	VII.5	22 730 678	21 996 162
TOTAL DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR		22 730 678	21 996 162
Fonds libres	VII.6	12 465 783	14 721 521
Réserves d'excédent	VII.4	14 242 781	3 841 274
TOTAL DES FONDS LIBRES ET DES RÉSERVES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		26 708 563	18 562 795
CAPITAL DE LA FONDATION		114 602	114 602
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-	-
TOTAL DU PASSIF		97 737 733	92 920 165

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2010	2009
COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		31 902 819	31 974 503
Contributions des employeurs		79 808 664	81 624 652
TOTAL DES COTISATIONS		111 711 483	113 599 155
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-3 017 196	-2 777 921
Utilisations fonds libres		-70 640	-108 785
Primes uniques et rachats		55 481 376	67 916 663
Apports dans la réserve de contributions des employeurs		5 715 327	7 314 065
Apports aux fonds libres		14 330 249	2 871 475
Intérêts moratoires sur cotisations		754 091	1 001 535
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		184 904 689	189 816 187
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		19 138 195	24 013 076
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1 147 603	674 562
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE		20 285 798	24 687 638
TOTAL DES APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		205 190 487	214 503 825
Prestations réglementaires			
	VII.2		
Rentes de vieillesse		-12 682 449	-13 027 766
Rentes de survivants		-3 888 126	-3 843 644
Rentes d'invalidité		-3 740 432	-3 716 364
Autres prestations réglementaires		-2 397 606	-2 569 440
Prestations en capital à la retraite		-70 645 321	-66 646 438
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-5 953 951	-9 330 996
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-99 307 885	-99 134 647
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-65 208 258	-48 067 159
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-23 399 409	-41 098 080
Prestations de libre passage provenant de comptes courants des œuvres de prévoyance		-2 908 429	-2 510 616
Prestations de libre passage en cas de transfert		-2 339 730	-2 479 331
Versements anticipés pour la propriété du logement		-3 030 512	-5 034 691
Versements anticipés pour cause de divorce		-3 412 610	-917 043
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE		-100 298 947	-100 106 920
TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-199 606 832	-199 241 566

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2010	2009
DISSOLUTION ET CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DE RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		11 661 979	19 145 329
Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		-20 045 576	-10 185 540
TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS CONSTITUÉS		-8 383 596	8 959 789
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		193 604 583	193 383 290
Parts aux bénéfices des assurances	VII.1	15 093 600	2 382 770
Intérêts crédités pour intérêts moratoires aux destinataires		1 696 268	1 520 185
TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		210 394 450	197 286 245
CHARGES D'ASSURANCE			
Primes d'épargne	VII.1	-84 687 229	-85 420 658
Primes de risque		-19 941 067	-20 817 077
Primes pour frais de gestion	VII.3	-6 829 398	-7 126 163
PRIME VERSÉE À SWISS LIFE		-111 457 694	-113 363 899
Prime de renchérissement versée à Swiss Life		-3 612	34
Versements uniques à l'assurance		-75 767 174	-92 737 507
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-15 093 600	-2 382 770
Cotisations au fonds de garantie		-243 061	-242 253
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-396	-40 501
Utilisations fonds libres		-3 325 589	-11 228 174
Charges d'intérêts pour intérêts moratoires		-1 696 268	-1 520 185
TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE		-207 587 393	-221 515 255
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	VII.1	7 116	-6 963
(Total des apports, des dépenses, de la constitution/dissolution, des produits et charges d'assurance)			
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS			
Produit des intérêts sur créances		496 688	536 440
Charges d'intérêts sur les créances		-496 688	-536 440
Plus-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	3 117	38 769
Moins-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-13 368	-4 749
Plus-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	50 928	1 043 656
Moins-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-	-209 758
Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance	VII.1	-40 677	-867 918
TOTAL DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		-	-
AUTRES PRODUITS	VII.1	78 470	101 236
AUTRES CHARGES	VII.1	-85 586	-94 273
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-	-

Annexe aux comptes annuels 2010

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire existe depuis 1961. Elle est à la disposition des clients de Swiss Life qui peuvent ainsi réaliser la partie de la prévoyance professionnelle excédant l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but de permettre aux employeurs la mise en œuvre de la prévoyance surobligatoire en faveur de leur personnel sans qu'ils n'aient à supporter les frais ni à effectuer les travaux administratifs inhérents à la constitution et à la gestion d'une fondation propre.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée et son domaine d'activité sort du cadre de l'assurance obligatoire selon la LPP. Elle est affiliée au fonds de garantie et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 18 août 1961.

L'organisation, l'administration et le contrôle de la fondation sont définis dans le cadre d'un règlement d'organisation spécial édicté par le conseil de fondation, conformément aux clauses de l'acte de fondation et en vertu des prescriptions légales applicables aux institutions de prévoyance non enregistrées.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement spécial.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La participation des destinataires telle qu'elle est prévue par la loi est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance de l'entreprise qui s'affilie. Elle est garantie par les dispositions contractuelles. De plus, outre les organes de la fondation de Swiss Life en tant que société fondatrice, le conseil de fondation veille à une organisation professionnelle, compétente et indépendante de la fondation pour assurer la représentation des intérêts des employeurs et des salariés.

CONSEIL DE FONDATION

Heinz Allenspach, ancien délégué de l'Union centrale des associations patronales suisses, Fällanden

Anton Laube, directeur financier/controller de Otto Suhner AG, Brugg

Giorgio Pellanda, Gruppo Ospedaliero Ars Medica, Clinica Sant'Anna, Sorengo

Andreas Zingg, Directeur, Swiss Life, Zurich, président

Hans-Jakob Stabel, Directeur, Swiss Life, Zurich

Claude Maillard, Directeur adjoint, Swiss Life, Zurich, vice-président

DURÉE DU MANDAT

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux.

La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE

Swiss Life, Zurich, représentée par Raymond A. Kröbl

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**EXPERTS EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Au 31 décembre 2010, 2 402 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 2 517 l'année précédente), 220 contrats ayant été dissous et 105 conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2010	2009
Nombre de membres actifs et membres invalides	12 339	12 416
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse	1 626	1 695
Nombre total de membres	13 965	14 111
<i>Nombre de membres actifs par œuvre de prévoyance</i>	<i>5,1</i>	<i>4,9</i>

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. L'employeur s'oblige ainsi à assurer, dans le cadre d'un plan, certaines catégories de personnel en faveur desquelles il souhaite garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'incapacité de gain, allant au-delà des prestations obligatoires de la prévoyance professionnelle, en dehors de l'institution de prévoyance selon la LPP. Ces assurances sont conclues par la fondation auprès de Swiss Life. Le financement est défini séparément pour chaque œuvre de prévoyance affiliée, dans un règlement de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées par l'employeur et les salariés, la part de l'employeur devant être au moins égale au total des cotisations de tous les salariés assurés.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes de la fondation sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation. Conformément à ces dispositions, l'évaluation des actifs se fait, comme auparavant, à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan, sans intégration d'effets de lissage. Par «valeur actuelle», on entend pour l'ensemble des actifs la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2010, qui est de 135,20 francs (contre 132 francs au 31 décembre 2009). Les autres actifs indiqués, en particulier les avoirs sur les comptes courants de la fondation auprès de Swiss Life, sont évalués à leur valeur nominale. Le degré de détail du compte d'exploitation est conforme aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Servent de base les chiffres effectifs avec centimes, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le rapport de gestion.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EXPLICATIONS RELATIVES AUX ACTIFS ET AUX PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Les créances sur Swiss Life sont composées en majorité des avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life (cotisations payées d'avance, réserves d'excédent, fonds libres), qui sont évalués à leur valeur nominale.

Le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» englobe les actions de Swiss Life Holding qui sont revenues à la fondation après la transformation de l'ex-Rentenanstalt en Swiss Life et l'exercice des droits de souscription préférentiels lors des augmentations de capital (cf. partie VI.1 de la présente annexe).

V.3 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En millions de CHF

	2010	2009
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 1.1.	1 026,2	997,5
Augmentations	184,0	201,4
Diminutions	- 176,9	- 172,7
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 31.12.	1 033,3	1 026,2
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 1.1.	158,5	157,6
Augmentations	1,1	12,0
Diminutions	- 9,1	- 11,1
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	150,5	158,5
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 1.1.	28,8	27,9
Augmentations	3,0	7,3
Diminutions	- 3,0	- 6,4
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	28,8	28,8
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 1.1.	1 213,5	1 213,5
Augmentations	188,1	-
Diminutions	- 189,0	-
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	1 212,6	1 213,5

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life, ce qui permet de renoncer à l'établissement périodique d'expertises actuarielles, puisque c'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour chaque contrat conclu.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2010. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés, en 2010, au taux de 1,5%.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire. Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts intégralement par Swiss Life et ce, à tout moment.

V.7 RÉSULTAT 2010, EXCÉDENT

Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents.

Chaque année, les parts d'excédent provenant du fonds d'excédent sont octroyées aux œuvres de prévoyance. Ces parts sont toujours dues au début de l'année d'assurance suivant l'année de leur réalisation et portent intérêt jusqu'à ce qu'elles soient utilisées. La part d'excédent qui revient aux œuvres de prévoyance leur est communiquée chaque année.

Sauf décision divergente de la commission de gestion, la procédure appliquée pour la part d'excédent est la suivante: la part d'excédent est répartie entre les personnes assurées (quotes-parts) d'après une clé prédéfinie. Cette clé tient compte de la source de la part d'excédent (produit du processus d'épargne, de risque et de frais) et est déterminée sur la base d'une pondération correspondante.

La quote-part déterminée pour chaque personne exerçant une activité lucrative lui est attribuée le jour déterminant suivant la communication et est utilisée pour augmenter son avoir de vieillesse surobligatoire.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

Selon le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» auprès de Swiss Life, la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire détient des actions de Swiss Life Holding, qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme au 1^{er} juillet 1997. Elle détient également des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion des augmentations de capital de Swiss Life Holding qui ont eu lieu en novembre 2002 et en mai/juin 2004. La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est propriétaire de ces actions, qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance affiliées.

Seul l'organe de gestion de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune considérée juridiquement comme fonds libres de la fondation doit également être employée en conséquence. Au 31 décembre 2010, la valeur boursière de l'action de Swiss Life Holding était de 135,20 francs (contre 132 francs au 31 décembre 2009).

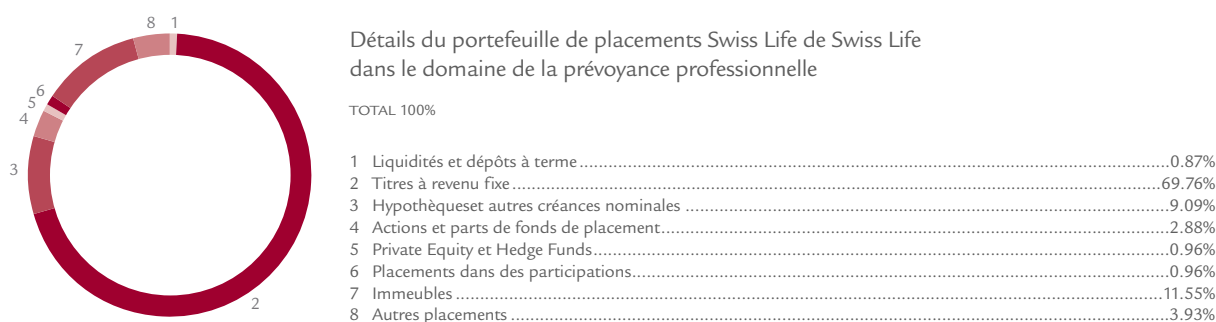
VI.2 DONNÉES CONCERNANT LES PLACEMENTS DE SWISS LIFE POUR LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

Les informations suivantes s'appuient sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à l'examen effectué par l'organe de révision de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire.

La réserve mathématique est placée dans le cadre du fonds de sûreté collectif de Swiss Life pour la prévoyance professionnelle. Cette réserve mathématique n'est pas un placement de la fondation. Swiss Life garantit la régularité du placement des fonds ainsi que le respect des restrictions imposées par les prescriptions légales.

De plus amples informations figurent dans le compte d'exploitation 2010 des affaires collectives de Swiss Life.

Le graphique montre comment Swiss Life a réparti les fonds de la prévoyance professionnelle entre les différentes catégories de placement.



VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le poste Parts aux bénéficiaires des assurances comprend les excédents des assurances attribués par Swiss Life, qui sont d'une part portés au crédit des œuvres de prévoyance et d'autre part employés en faveur des destinataires, sous la forme de rentes supplémentaires, conformément à l'art. 68a LPP.

Les Charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et versements uniques payés par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues.

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

En ce qui concerne les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance, les postes Plus-values réalisées sur les titres, Moins-values réalisées sur les titres, Plus-values latentes sur les titres et Moins-values latentes sur les titres sont indiqués. Il n'y a pas eu de versement de dividende durant l'exercice. Le produit du remboursement de la valeur nominale de 2,40 francs par action a été porté au crédit du compte «Fortune libre de la fondation» en juillet 2010. La différence des quatre postes, qui figure sous Constitution de réserves due au résultat des titres pour les

œuvres de prévoyance, constitue le débit du résultat en titres de Swiss Life pour les œuvres de prévoyance affiliées (résultat en titres débité). La hausse du résultat des titres par rapport à celui de l'année précédente s'explique dans une large mesure par les plus-values latentes sur les actions de Swiss Life Holding encore détenues. Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste Autres charges comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de frais EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste Autres produits.

VII.2 PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les prestations réglementaires se subdivisent comme suit:

En CHF	2010	2009
RENTES DE VIEILLESSE		
Rentes de vieillesse	12 038 205	12 370 144
Rentes complémentaires aux rentes de vieillesse	531 562	495 453
Rentes certaines	112 681	162 168
Rentes pour enfants de personne retraitée	-	-
TOTAL DES RENTES DE VIEILLESSE	12 682 449	13 027 766
RENTES DE SURVIVANTS		
Veuves et veufs	3 743 665	3 670 419
Rentes complémentaires aux rentes de survivants	96 664	101 911
Rentes d'orphelin	47 797	71 314
TOTAL DES RENTES DE SURVIVANTS	3 888 126	3 843 644
RENTES D'INVALIDITÉ		
Rentes d'invalidité	3 727 180	3 704 808
Rentes pour enfants d'invalides	13 252	11 556
TOTAL DES RENTES D'INVALIDITÉ	3 740 432	3 716 364
AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Exonérations de cotisation en cours	1 643 515	1 701 112
Intérêts moratoires sur les prestations	754 091	868 329
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	2 397 606	2 569 440
PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE		
Prestations en capital en cas de retraite ordinaire	58 523 913	50 675 587
Prestations en capital en cas de retraite anticipée	12 121 409	15 970 850
TOTAL DES PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE	70 645 321	66 646 438
PRESTATIONS EN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ		
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	5 466 366	4 939 200
Valeurs de restitution	61 977	-
Prestation en capital de veuf ou de veuve	425 608	4 391 796
TOTAL DES PRESTATIONS SOUS FORME DE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	5 953 951	9 330 996
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	99 307 885	99 134 647

VII.3 FRAIS

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est intégralement réassurée auprès de Swiss Life. Cette couverture ne concerne pas seulement les risques actuariels, mais également la gestion. Les cotisations pour frais de gestion des œuvres de prévoyance affiliées correspondent exactement aux primes pour frais de gestion qui sont transmises à Swiss Life. Les éventuelles pertes en matière de frais sont couvertes par Swiss Life.

Le poste Primes pour frais de gestion ne contient aucun frais de gestion de fortune. Swiss Life publie un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

	2010	2009
Frais généraux de gestion	5 285 476	5 636 795
Frais pour le marketing et la publicité ¹	1 543 922	1 489 368
TOTAL DES FRAIS	6 829 398	7 126 163

¹ Ce poste inclut également les coûts de prospection et de suivi des clients, notamment les indemnités uniques ou périodiques des courtiers et du service externe.

VII.4 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'EXCÉDENTS

En CHF	2010	2009
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 1.1.	3 841 274	14 118 384
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	-	-
Augmentation par transfert	382 001	513 966
Augmentation par versement	33 030	3 902
Accroissement dû à prestation provenant de réserves d'excédent	12 593 110	-
Augmentation due à des prestations	-	-
Augmentation par perte sur débiteurs / prestation de faveur	-	-
Intérêts crédités	213 229	66 454
TOTAL DES AUGMENTATIONS	13 221 370	584 323
Diminution pour le paiement de cotisations	-64 741	-14 883
Diminution due à dissolution de contrat	-1 016 395	-730 906
Diminution pour l'augmentation de prestations	-922 385	-9 528 109
Diminution due à un transfert	-816 343	-587 535
TOTAL DES DIMINUTIONS	-2 819 864	-10 861 433
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 31.12.	14 242 781	3 841 274

VII.5 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF	2010	2009
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	21 996 162	19 419 206
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	-	193 887
Augmentation par transfert	590 914	717 985
Augmentation par versement	5 124 412	6 402 193
Intérêts crédités	191 185	243 416
TOTAL DES AUGMENTATIONS	5 906 512	7 557 481
Diminution pour le paiement de cotisations	-3 017 196	-2 777 921
Diminution due à dissolution de contrat	-931 519	-692 031
Diminution pour l'augmentation de prestations	-396	-40 501
Diminution due à un transfert	-1 222 884	-1 470 072
TOTAL DES DIMINUTIONS	-5 171 995	-4 980 525
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	22 730 678	21 996 162

VII.6 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

	2010	2009
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	14 721 521	15 444 322
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	-	32 067
Augmentation par transfert	855 098	2 116 164
Augmentation par versement	467 010	227 183
Intérêts crédités	92 274	226 592
TOTAL DES AUGMENTATIONS	1 414 382	2 602 006
Diminution pour le paiement de cotisations	-5 899	-93 902
Diminution due à dissolution de contrat	-960 515	-1 087 679
Diminution pour l'augmentation de prestations	-2 403 204	-1 721 479
Diminution due à un transfert	-300 502	-421 747
TOTAL DES DIMINUTIONS	-3 670 120	-3 324 808
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	12 465 783	14 721 521

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 18 mai 2011

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Andreas Zingg
Président

Raymond A. Kröbl
Gérant

Rapport de l'organe de contrôle



PricewaterhouseCoopers SA
 Birchstrasse 160
 Postfach
 8050 Zürich
 Téléphone +41 58 792 44 00
 Fax +41 58 792 44 10
 www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
 au Conseil de fondation de la
 Fondation collective Swiss Life pour
 la prévoyance complémentaire
 Zürich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
 Expert-réviseur
 Réviseur responsable

Michael Bührlé
 Expert-réviseur

Zürich, le 4 mai 2011

Annexe:

- comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR

Swiss Life, Zurich

PHOTOS

Caspar Martig, Wabern

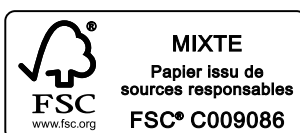
PRODUCTION

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

IMPRESSION

Swissprinters Zürich AG, Schlieren, Zurich

© Swiss Life, 2011





SwissLife
L'avenir commence ici.